L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 29 DECEMBRE.

FEUILLETON.

ARIADNE.

—PAR—

HENRY GREVILLE.

Suite.

Elle avait aussi passé la nuit hors de son lit, mais nul motif attrayant n'avait écarté le sommeil de ses yeux, et elle s'était endormie sur la marche de l'escalier. A la lueur de la lampe, elle reconnut les trois coupables, et un tressaillement d'horreur la secoua de la tête aux pieds.

—Les trois meilleures, se dit-elle, les trois plus jolies, les trois plus nobles et plus riches. Seigneur, où allons-nous?

Sans attendre la réponse du Seigneur, elle alla se coucher dans son propre lit, où elle jouit d'une insomnie affreuse, fruit de ses tristes pensées. Hâtons-nous d'ajouter qu'elle ne souffrit pas autant qu'on aurait pu le craindre, soutenue par deux éléments divers: le petit à-compte sur sa nuit qu'elle avait pris sur l'escalier, et la joie qu'elle éprouverait à dévoiler à tous la stupidité de Mme Bauz.

VI

Le lendemain matin ou pour mieux dire, le même jour, Mlle Grabinof reprenait son service dès l'aube; les nuits agitées n'embellissaient pas, car elle avait une de ces physionomies qui ne gagnent rien aux émotions vives. Aussi, dès la première faim calmée, à l'heure du thé national, les jeunes filles s'empressèrent-elles de s'informer avec tendresse de la santé de leur chère dame de classe. Comme on peut s'y attendre, ce fut une des promeneuses nocturnes qui entama ce chapitre.

—Vous avez l'air fatigué, chère Mademoiselle, lui dit Olga. Auriez-vous passé une mauvaise nuit? Vous n'étiez cependant pas de service!

Tant d'astuce, tant d'aplomb, et tant de naïveté feinte, de candeur dans le ton de la voix! Mlle Grabinof se sentit tressaillir de colère.

—Vous êtes toute jaune ce matin, reprit une autre. Vous serait-il arrivé quelque désagrément?

Ariadne, qui mangeait silencieusement son petit pain blanc, leva les yeux sur Mlle Grabinof. Elle avait bien la conscience d'avoir causé du désagrément à la dame de classe; mais de là à l'avoir fait devenir toute jaune, il devait y avoir quelque différence! Pour juger à quel point l'aimable demoiselle était jaune, la jeune fille se hasarda à lever les yeux. Elle rencontra un regard plein de haine concentrée qui la fit pâlir.

—Oui, proféra l'irascible Grabinof, on m'a fait du désagrément; mais il y a une justice en ce monde,—en attendant l'autre.

Tous les yeux se tournèrent vers Ariadne, qui sentit bouillonner en elle un sentiment de colère et de mépris pour la sottise humaine. Ce sentiment, hélas! n'était pas nouveau pour elle, et chaque fois il revenait plus amer et plus fort. Mais elle ne pouvait que se taire et patienter; c'est ce qu'elle fit.

La matinée se passa sans encombre. Les trois jeunes criminelles avaient l'air bien endormi; la leçon de géographie leur parut longue, et leurs réponses ne furent pas des plus brillantes; mais ces défaillances n'étaient pas rares, et le professeur n'en fut point offusqué.

La récréation et le dîner étant survenus par là-dessus, tout semblait devoir aller pour le mieux dans le meilleur des mondes, lorsque Ariadne, qui s'en allait à son heure de chant, heurta avec le coin de son portefeuille à musique le dossier d'une chaise sur laquelle reposait, grande ouverte, la boîte à ouvrage de Mlle Grabinof, au milieu du corridor. La boîte tomba avec son contenu de menue mercerie, et pour comble de calamité, le précieux couvre-pieds s'entortilla si bien autour des pieds de la chaise, que plusieurs mailles du crochet furent défaites, et le peloton de fil s'en alla rouler à quelques pas.

—Vous l'avez fait exprès! s'écria la Grabinof en bondissant vers son couvre-pieds qu'elle prit sur son cœur ainsi qu'une tendre mère étreint son enfant ravi à la dent dévorante d'un animal féroce.

—Vous savez bien que non! dit tranquillement Ariadne qui, à genoux sur le parquet, remettait méthodiquement en ordre le contenu de la boîte.

—Un démenti! Votre conduite mérite d'être punie, mademoiselle! C'est trop d'insubordination! Je vous prive pour aujourd'hui de votre heure de chant!

Ariadne, toujours à genoux, la tête baissée, avait écouté sans broncher la verte semonce de la dame de classe, mais au dernier mot elle se releva et déposa sur la chaise la boîte fatale.

—Mon heure de chant, dit-elle d'une voix où la colère mettait des vibrations passionnées, c'est une punition infligée par Mme la supérieure. Elle seule peut la lever. Le moment est venu d'obéir à ses ordres, je vais à la salle de musique. Si Mme la supérieure lève ma punition, vous aurez la bonté de me le faire savoir.

Et sans plus s'inquiéter de la rage qu'elle laissait derrière elle, Ariadne s'en alla d'un pas tranquille jusqu'au bout du corridor. Lorsqu'elle eut franchi la porte et qu'elle se vit seule, elle courut jusqu'à la salle de musique, s'enferma, et, serrant dans ses bras le piano à queue près duquel elle s'était laissé glisser à genoux, elle coula des larmes amères, larmes de fierté blessée, de bons sentiments froissés, larmes de colère autant que de douleur.

—Méchante! méchante fille! répétait-elle en sanglotant. Pourquoi tout le monde me veut-il du mal, à moi qui ne fais du mal à personne? C'est parce que je suis pauvre!

Elle ne pleura pas longtemps; la colère l'oppressait et étouffait la douleur. Elle s'assit devant l'instrument, plaqua trois accords fermes et prolongés, puis entama l'éternel solfége.... L'éternel solfége lui parut écœurant jusqu'au dégoût. Elle s'arrêta, ferma le livre et laissa tomber ses mains inertes. Voilà qu'elle n'aimait plus le chant à présent! Parviendrait-on à la dégoûter même de la musique, sa seule consolation?

—Il y a autre chose que le solfége, s'écria Ariadne, et ses doigts encore inhabiles, errant sur les touches, retrouvèrent bientôt l'harmonie bizarre et solennelle des hymnes religieux qu'elle chantait à la chapelle, et sa voix les accompagna.

Puis elle continua à chanter sans paroles de vagues mélodies nées de son émotion.

Ariadne savait rien de la musique profane, rien de ce qui se chantait au dehors; aussi son inspiration née en dehors de toutes les formes connues, avait-elle quelque chose d'étrange et d'extatique.

Elle chantait: sa voix grave et puissante jetait des appels passionnés au ciel qui ne voulait pas d'elle, au monde qui la dédaignait, à tout ce qu'elle aurait pu aimer et bénir, aux maîtres qui l'avaient laissée à l'écart, lui jetant à peine les bribes de la science qu'ils distillaient avec tant de soin pour les élèves du premier banc; à la supérieure, que les jeunes filles appelaient "maman" et qui n'avait eu de bienveillance pour elle que l'avant-veille, depuis sept années qu'Ariadne la regardait avec tendresse et vénération; à ses compagnes où elle n'avait trouvé que moqueries cruelles; à tour, tout, tout ce qu'on aime et qu'on implore!

Oui, Ariadne aurait aimé et vénéré tout ce qui s'aime et se vénère; elle avait reçu à sa naissance—don plus précieux que ceux des fées—un cœur tendre, une imagination enthousiaste, une âme d'artiste, en un mot. Elle avait aimé, hélas! tout ce qui l'entourait, et tout s'était refusé à sa tendresse. Qui pouvait avoir besoin de sa tendresse? Chacun n'avait-il pas d'autres soins, d'autres amitiés, d'autres soucis? Dieu seul n'avait rien refusé. Mais Dieu était loin, les amertumes de la terre étaient proches, et c'est à tout ce qu'on peut aimer sur la terre qu'Ariadne adressait son invocation ardente.

Elle chanta, chanta encore; une émotion irrésistible la prit à la gorge et jeta un flot de pleurs dans ses yeux brûlans; elle chanta pourtant, la voix brisée par les sanglots, et un torrent de mélodie poignante, désespérée, roula sous la voûte retentissante de la salle de musique.

Ses larmes coulaient de ses joues pâles jusque sur le clavier, et elle chantait toujours, s'accompagnant au hasard, et ce qu'elle chanta ce jour-là fut sublime. Mais elle ne s'en souvint jamais.

A la fin, brisée, anéantie, elle laissa mourir les accords sous ses doigts, et pencha sa tête alanguie sur le pupitre. A son grand étonnement, une paix profonde, bien supérieure au calme qu'elle avait connu jusque-là, avait passé dans son âme. Elle se sentait soudain prête à tout affronter, à tout subir. D'élève, elle venait de passer maître.

Sentant vaguement qu'elle était là depuis bien longtemps, elle reprit son cahier et regagna le corridor. O surprise! le corridor était vide! Dans les classes fermées on entendait la voix des professeurs qui péroraient à cœur-joie. Stupéfaite et pleine de frayeur, Ariadne courut à l'escalier pour voir l'heure.... Avant qu'elle eût atteint les degrés, l'horloge sonna lentement trois heures.

Trois heures! c'est à dire que la leçon, commencée depuis une heure, devait durer encore vingt minutes. Impossible d'entrer dans la classe sous l'œil curieux et moqueur de ses compagnes, sous le regard cruel de Mlle Grabinof, sous l'interrogation méticuleuse du professeur pédant. Avouer qu'elle avait chanté à en perdre le sentiment de l'heure, montrer à ces gens bêtes ou méchans son visage pâli par l'extase récente? Impossible. Mieux valait courir tous les risques. Elle s'assit sur une marche du grand escalier et attendit.

Maintes fois d'autres jeunes filles avaient dépassé le terme fixé en jouant du piano pendant les récréations; mais celles-là avaient des amies: au dernier moment une compagne arrivait en courant, dire: On sonne! La dame de classe elle-même réparait cet oubli et faisait prévenir la musicienne trop zélée.

Mais pour cela il fallait avoir une amie, ou tout au moins n'être pas mal avec la dame de classe.... Ariadne n'avait rien à attendre de personne.

Cet oubli, que Mlle Grabinof eût dû prévenir, parut à la jeune fille gros de menaces terribles.

—Elle a complété quelque chose contre moi, se dit-elle; elle veut me faire renvoyer, c'est certain.

Le renvoi de l'institut, pour Ariadne, c'était quelque chose d'à peu près semblable à l'exposition d'un nouveau-né sous une porte cochère. Elle se trouvait également sans ressources, sans vêtemens, sans asile.... C'était la Néva en perspective, après deux ou trois jours consacrés à ressentir les horreurs de la faim et du froid. Ariadne n'envisageait pas et ne pouvait pas envisager d'autre terme à ses souffrances.

Au lieu de se sentir abattue, elle éprouva de nouveau ce grand calme qui était tombé sur elle dans la salle de musique, et qui l'avait quittée devant la porte de sa classe. Une illumination subite se fit en elle.

—Je chanterai! se dit l'orpheline sans fortune. Et son cœur fut soudain plein de confiance. Elle avait un ami, un protecteur: l'art, qui venait de lui apparaître dans l'extase de son rêve éveillé.

VII.

Pendant qu'Ariadne s'oubliait dans la salle de musique, Mlle Grabinof n'avait pas perdu son temps. Ramassant son cher couvre-pieds, elle avait transporté dans sa chambre, qui ouvrait sur le promenoir, tous les menus objets dispersés dans l'accident, puis, parcourant le vaste corridor de son œil d'aigle, elle attendit qu'un joli groupe, surnommé les Trois Grâces, fût à portée de la voix.

Les Trois Grâces marchaient en se donnant le bras, car la règle des instituts de Russie n'interdit point ces gracieuses familiarités si naturelles et si douces qu'un esprit brutal proscrit cruellement dans les établissements de France. Au moment où, passant devant le cerbère, elles baissaient la voix, comme de juste, le cerbère les appela sans affectation.

—Venez ici, belles demoiselles!

Les belles demoiselles levèrent la tête avec un ensemble parfait et virent dans les yeux du cerbère qu'on ne passerait point, même en jetant un gâteau, c'est-à-dire un compliment. Elles entrèrent toutes trois dans la chambre de la dame de classe, et celle-ci referma doucement la porte sur ses prisonnières.

C'était une jolie chambre, haute de plafond. Les murs étaient couverts de portraits. Chez Mme la supérieure, c'est la grande-duchesse qui avait la place d'honneur; chez les dames de classe, c'était Mme la supérieure. Admirons ici les effets de la hiérarchie! La femme de chambre de la dame de classe mettait à son tour en évidence la carte photographique de sa maîtresse. Rien de plus juste en effet.

Les chaises, le canapé, les tables étaient couverts de menus objets, fruits des heures oisives des jeunes filles, plutôt que de leur enthousiasme. La lumière entrait à flots par une énorme fenêtre cintrée; l'appui de cette fenêtre était orné de plantes à feuillage vivace; tout était gai et avenant dans l'antre du cerbère, et cependant les Trois Grâces sentirent un petit frisson leur passer dans le dos lorsque la porte se referma si doucement sur elles. Mlle Grabinof fermait rarement la porte quand elle était de service, et celles qui avaient joui de l'honneur du tête-à-tête ne se montraient pas pressées de raconter l'entrevue.

La dame de classe revint auprès de ses chères élèves et les regarda tranquillement, puis dit d'une voix douce:

—J'ai passé la nuit sur le grand escalier.

Deux des coupables rougirent soudain de la tête aux pieds. Leurs bras et leurs épaules, mal couverts par la pèlerine de percale, devinrent d'une couleur à faire envie aux fraises des bois. La troisième, la plus résolue,—c'était Olga, naturellement,—regarda Mlle Grabinof d'un air étonné et lui dit avec assurance:

—Quelle drôle d'idée avez-vous eue de passer la nuit sur l'escalier?

Intérieurement, la vieille fille ne put s'empêcher d'admirer le sang-froid de son élève et s'avoua à elle-même qu'elle n'en aurait pas eu autant à sa place; mais l'occasion n'était pas favorable pour lui faire des compliments.

—Je vous ai vue sortir, ma chère, dit-elle, et je vous ai vue rentrer.

—Où allions-nous? demanda la jeune indomptée.

—Au grand réfectoire, où trois messieurs vous attendaient.

—Chère demoiselle, dit la coupable du ton le plus persuasif, vous avez fait un mauvais rêve et vous aurez pris froid, bien certainement; c'est pour cela que vous vous figurez avoir passé la nuit sur l'escalier.

(A continuer.)

LOI

Pour la protection du gibier, des animaux et des oiseaux dans l'Etat de la Louisiane.

Section 1.—Le Sénat et la Chambre des Représentants de l'Etat de la Louisiane, en assemblée générale, décrètent: Qu'il sera illégal dans cet Etat, de prendre, de tuer, de poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, un chevreuil, un daim ou une biche sauvage, d'avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, du premier jour de février au premier jour d'août de chaque année—sous peine d'une amende de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 2.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un dindon ou une dinde sauvage, du premier jour d'avril au premier jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 3.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, une caille, une perdrix ou un faisan, du premier jour d'avril au quinzième jour de septembre de chaque année—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 4.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession après l'avoir pris ou tué, un whippoorwille, un moineau, un pinson, un oriole, un oiseau bleu, une hirondelle, une hulotte ou un étourneau, excepté quand ces oiseaux détruiront la récolte de fruits ou de grains—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 5.—Décrètent de plus: Que personne ne devra enlever ou détruire le nid ou les œufs d'un oiseau sauvage quelconque, excepté ceux des oiseaux sauvages nuisibles et qui détruisent le gibier et les oiseaux insectivores—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 6.—Décrètent de plus: Que personne ne devra prendre, à l'aide de trappes ou de filets, tuer, poursuivre dans l'intention de prendre ou de tuer, ou avoir en sa possession, à une époque quelconque de l'année, aucun oiseau chanteur—particulièrement le moqueur—excepté les oiseaux apprivoisés, à moins que les oiseaux ne soient pris à l'aide de trappes ou de filets dans le but de les apprivoiser—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt-cinq piastres pour chaque contravention, à moins que ces oiseaux ne soient nuisibles à la récolte de fruits ou à celle de grains.

Sec. 7.—Décrètent de plus: Que la possession des animaux ou des oiseaux (excepté les apprivoisés) que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est par la présente, défendu de les tuer ou de les poursuivre, sera une preuve *prima facie* que les dits animaux ont été illégalement pris ou tués et que la possession en est illégale.

Sec. 8.—Décrètent de plus: Que toute personne qui exposera en vente un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger, aux époques où il est défendu de les prendre et de les tuer, sera pour chaque animal ou oiseau (excepté les apprivoisés) exposé en vente, sera sujet à la pénalité imposée ci-après, à quiconque tue ou prend un animal ou un oiseau contrairement à la loi.

Sec. 9.—Décrètent de plus: Que le fait de prendre, tuer ou avoir en sa possession, en violation de la loi, des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger constituera une contravention séparée et distincte et devra être puni en conséquence. Deux ou plus de deux contraventions peuvent être mentionnées dans le même acte d'accusation et la personne accusée sera condamnée à une amende pour chaque contravention si elle en est reconnue coupable.

Sec. 10.—Décrètent de plus: Que personne ne devra, aux époques indiquées dans cette loi, tuer ou prendre, à l'aide de trappes, piéges ou autres moyens, les animaux ou les oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être moins de cinq piastres et plus de vingt-cinq piastres pour chaque animal ou oiseau pris ou tué—pourvu que rien de ce que décrète cette loi ne s'applique aux oiseaux ou au gibier de passage.

Sec. 11.—Décrètent de plus: Qu'il est, par la présente, défendu à toutes les compagnies de transport, à tous les bateaux à vapeur, chemins de fer ou autres entrepreneurs de transport, quelconques, de transporter, aux époques ici indiquées, un des animaux ou des oiseaux que cette loi a pour but de protéger—sous peine d'une amende qui ne devra pas être de moins de cinq piastres et de plus de vingt cinq piastres pour chaque contravention.

Sec. 12.—Décrètent de plus: Que la moitié des amendes recouvrées pour violation de cette loi devra revenir aux délateurs; l'autre devra être remise au trésorier du bureau d'écoles de la paroisse où ces amendes auront été imposées et devra être employée au profit des écoles de la paroisse.

Sec. 13.—Décrètent de plus: Que quiconque, après avoir été reconnu coupable de violation de cette loi, n'acquittera pas la ou les pénalités qui y sont prescrites, devra être emprisonné, dans la prison de paroisse, durant dix jours au moins et trente jours au plus.

Sec. 14.—Décrètent de plus: Que tous les actes, toutes les violations de cette loi, appelés contraventions dans les susdites sections sont ici déclarés crimes contre l'Etat de la Louisiane, et il sera du devoir de tous les avocats de districts *pro tempore* de l'Etat, de poursuivre, devant une cour quelconque ayant juridiction compétente, tous les personnes qui enfreindront cette loi.

Sec. 15.—Décrètent de plus: Que cette loi devra être mise en vigueur à dater du 1er juin 1877, et toutes les lois ou parties de loi contraires sont rappelées.

(Signé) LOUIS BUSH,
Orateur de la Chambre des Représentants.
(Signé) LOUIS A. WILTZ,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvée le 18 avril 1877.
(Signé) FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
WILL. A. STRONG,
Secrétaire d'Etat.

L.S.L.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION!

PAS D'ESCOMPTE!

Pas d'ajournement!

Tous les lots payés en plein!

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE!

LA COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

—FERA—

à la Nouvelle-Orléans, Lne,

LE MARDI, 8 Janvier 1878,

LE GRAND TIRAGE MENSUEL DE LA LOTERIE A $2.

CLASSE A,

GROS LOT: $30,000,

1857 LOTS!

—LE TOUT S'ELEVANT A—

$110,400!

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin.

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINEE DU Mardi, 8 Janvier 1878,

—A LA—

NOUVELLE-ORLEANS, LOUISIANE.

Voyez la Distribution!

Distribution Extraordinaire!

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de...	$30,000. soit.....	$30,000
1 Lot de.....	10,000...........	10,000
1 Lot de.....	5,000............	5,000
2 Lots de....	2,500............	5,000
5 Lots de....	1,000............	5,000
20 Lots de....	500............	10,000
100 Lots de....	100............	10,000
200 Lots de....	50............	10,000
500 Lots de....	20............	10,000
1000 Lots de....	10............	10,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000 soit....	2,700
9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000 soit....	1,800
9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000 soit....	900
1,857 Lots se montant à...........	$110,400

Billet entier, $2; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692, New-Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de Poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par l'Express.

SOUVENEZ-VOUS!

QU'AU GRAND TIRAGE DU 8 JANVIER 1878, TOUS LES LOTS —SONT— Payés sur Présentation.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent, invariablement, accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Président, Nouvelle-Orléans, Lne.

TOUTE LETTRE SANS REPONSE SIGNIFIE UN REFUS.

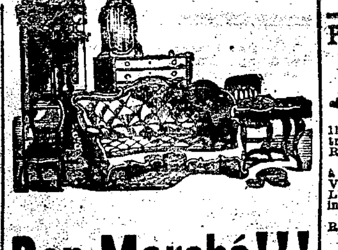

Bon Marché!!! Bon Marché!!!

LE PALAIS —DES— MEUBLES

A l'Enseigne de l'AIGLE D'OR,

Jos. B. Hubbard

Au No 122 de la rue des Remparts, côté Sud, coin Perdido,

Vient de compléter son stock et offre un assortiment aussi beau, aussi varié, des genres aussi nouveaux que ceux d'aucun autre établissement du Sud.

Les mobiliers de chambres sont superbes et se vendent à une modicité de prix inouie.

Armoires à Glaces, Toilettes Françaises, Matelats à Ressorts, Plumes d'Oies vivantes, AMEUBLEMENTS de SALONS, de manufacture locale, à convertures de soie, laine et soie et poils de chèvre; GLACES, à cadres dorés ou en noyer; Tables, Chaises de fantaisie, Berceuses, Pupitres de salons, Tables de jeu, Etagères, Secrétaires pour dames, Etagères, Tables à ouvrage &c., &c., &c., &c.

CADEAUX —DE— Jours de Fête!

Un choix de BUFFETS parmi lesquels se trouvent les Reine Anne et East Lake.

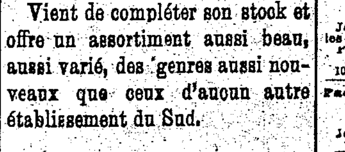

Tables à allonge, Services en argent et en porcelaine, Ameublements de Bibliothèque et de Vestibule, Bibliothèques, Tables de Bibliothèques, Secrétaires, Secrétaires à cylindres, Pupitres, Tables de Bureaux, Chaises de Vestibule—les plus élégantes et les plus simples, Porte-Chapeaux et Porte-Parapluies, Pliants, Meubles Communs et Ordinaire pour la campagne, pour les domestiques et pour la cuisine,

--- A UNE ---

REDUCTION DE PRIX.

La Maison a été établie en 1840. Sa réputation est sa meilleure recommandation.

SA DEVISE EST "Bon Marché au Comptant!"

JOSEPH B. HUBBARD, Au No 122 de la rue des Remparts, 84, 86, 88, 90 et 92 de la rue Perdido,

VAPEURS.

Pour Covington, Madisonville et Mandeville.

Jusqu'à nouvel ordre, le steamer CAMELIA, partira du Lac, comme suit

Le LUNDI, et le JEUDI à l'arrivée du train de 11 heures du matin, le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi, du N. O. City Railroad partant de la rue du Canal.

Retour: il quittera Madisonville le LUNDI, à 4 heures et demie du matin, le MARDI et le VENDREDI, à 7 heures et demie du matin, le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à "Old Landing."

Il se reliera, à chaque voyage, avec le steamer Ruby, pour Covington.

FRET.

Le "Camelia" recevra le fret, à chaque voyage, au Post Magnolia, près du Bassin.

Ces voyages se feront tant que le Steamer ne sera pas arrêté par le mauvais temps ou les basses eaux.

Pour plus de détails, s'adresser à C. M. SORIA, Au No 20 de la rue de l'Union.
25sept—

Paquebot de la malle, pour Vicksburg. Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.

Le bateau à vapeur NATCHEZ, T. P. Leathers, Capitaine, J. F. Muse' Commis.

Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Caire et St-Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JANNEY & WORK, 106 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.

Le soussigné prend le fret et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.

W. B. BROCKETT, Agent.
25sept—3m Au No 38 de la rue des Magasins.

Pour Grand Ecore.

Départ, tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Alexandria, les débarcadères de Norman, Barbin, Ware, et tous les autres ports intermédiaires de la Rivière Rouge. Le beau bateau à vapeur NEW BART ABLE, Capitaine R. SINNOT, Commis GEO. C. HAMILTON, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il répondra à tous les appels. Pour fret ou passage, s'adresser à R. W. ADAMS, No. 21 du Commercial Place.
17nov—

BAYOU SARA.

Deux voyages par semaine. Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Lot del Store, Baton-Rouge, Plaquemine et tous les débarcadères intermédiaires, le paquebot de première classe, OUACHITA BELLE, J. C. Libano, capitaine, J. H. Mossop, commis, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, 82 Gravier. LORD & McPEAKE, 48 Camp.
Oct 4—

Paquebot de la Nouvelle Orléans de la côte et de Baton Rouge.

Deux voyages par semaine.

JOURS de départ tous les MERCREDIS matin à 10 heures et tous les SAMEDIS soir à cinq heures. Le bateau à vapeur ST. JOHN, J. P. McELROY, Capitaine, ..., Commis.

Jours de retours à la Nouvelle Orléans, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No. 22 Bienville.
10 nov—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Bâton-Rouge.

Deux voyages par semaine.

Jours de départ, tous les LUNDIS à 5 P. M., et tous les VENDREDIS matin à 10 h.

Voyage de retour Dimanche et mercredi.

Le bon bateau à vapeur JOHN H. HANNA, F. [illegible], Capitaine, E. B. TRINIDAD, Commis.

Voyage de retour, tous les SAMEDIS et MERCREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, No 22 rue Bienville.
1oct—

Paquebot de la Côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

HENRY TETE, J. P. AUCOIN, Capitaine, M. H. LANDRY, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS matin à 10 heures et tous les JEUDIS et SAMEDIS à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville tous les DIMANCHES, MERCREDIS et VENDREDIS matin.

Le TETE prendra du fret pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret et passage, s'adresser à bord ou à E. RIVET, 105 rue Decatur, près St Louis.
18juillet—1an

Paquebot de la côte jusqu'à Donaldsonville. Trois fois par semaine.

SILVER CITY, remplaçant le C. K. PECK. L. RANSOM, Capitaine, J. E. HANNA Jr, Commis.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les Lundis, Mercredis et Vendredis à 11 heures du matin.

Retour—Il partira de Donaldsonville tous les Mardis, Jeudis et Dimanches.

Pour fret ou passage s'adresser à bord.

On ne paiera aucune dette à moins qu'elle n'ait été contractée par J. E. Hanna Jr.
16 déc—

Onzième état annuel —DU— Factors' and Traders' Insurance Company.

37...... Rue Carondelet......37

Nlle-Orléans, 17 mai 1877.

Les directeurs, conformément à la charte de la compagnie, publient l'état suivant des affaires de la compagnie pour l'année fiscale expirée le 30 avril 1877—savoir:

Primes de l'année:		
Sur risques d'incendie	$229,592 60	
Sur risques de rivières	200,950 22	
Sur risques de mer	37,222 31	467,767 13
En moins:		
Primes non expirées, 1877	89,320 00	
Primes remboursées	9,487 27	98,815 2[illegible]
Montant net des primes		$368,951 92
Pertes payées, savoir		
Sur risques d'incendie	$100,297 27	
" " de rivières	104,663	
" " de mer	34,706 97	[illegible],675 73
Réassurance	21,194 05	
Réfaction (rebate)	11,746 72	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville	25,122 70	
Bureau d'assureurs de la Nlle.-Orléans	8,822 60	
Dépenses générales brutes	29,549 44	256,412 27
Balance		$112,539 65
En plus—intérêt, escompte et épargnes reçus		88,602 30
		$201,142 95
En moins—premier intérêt semi-annuel payé sur le capital, 5 pour cent, et second intérêt, 5 pour cent, dû actuellement		100,000 00
Bénéfice net		$101,142 95
Réserve pour couvrir les pertes		23,000 00
Balance partagée sur le montant net des primes, 1876-77		$78,142

L'actif de la compagnie est comme suit:

En caisse	$319,082
Comptes en voie de recouvrement	21,114 11
Effets à recevoir, en garanties	465,537 60
Effets à recevoir pour primes	26,012 79
Actions de banques et autres actions	203,628 16
Bons de ville, d'Etat et autres bons	148,122 22
Bons du Masonic Grand Lodge of Louisiana	5,000 00
Bons de l'Odd Fellows' Hall Association	5,000 00
Bons de l'Association for the Relief of Jewish Widows and Orphans	2,500 00
Propriétés foncières	77,010 31
Total	$1,282,908 66

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

ED. A. PALFREY, président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle.-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 19 mai 1877

EDWARD IVY, notaire public.

Le 17 du courant, à une réunion spéciale de directeurs, il a été résolu de payer, sur demande, UN SECOND INTERET SEMI-ANNUEL DE CINQ POUR CENT, le 30 avril 1877, ce qui fait dix pour cent sur le capital de la compagnie ($1,000,000) et un dividende, au comptant, de VINGT POUR CENT aux actionnaires sur le montant net de leurs primes participantes ($389,588 97) pour l'année expirée le 30 avril 1877.

ED. A. PALFREY, président.
JOHN CHAFFE, vice-président.
THOS. F. WALKER, secrétaire.

DIRECTEURS:

John I. Noble.	T. Lytt. Lyon,
John Cano,	Samuel H. Boyd,
Richard Milliken,	Joseph McElroy
J. Warren,	W. J. Behan,
R. Buchner,	E. F. Eshleman,
Sam'l Friedlander,	Wm. C. Black,
A. A. Yates,	Charles Chaffe,
John I. Adams,	L. C. Jurey,
Isaac Scherck,	Wm. Hartwell,
R. M. Walmsley,	C. J. Leeds,
A. H. May,	A. T. Janin,
H. H. Snowden,	Jos. Rowling,
A. M. Binkham,	

21mai—1mois

Sun Mutual Insurance Company

CAPITAL PAYE......$500,000.

EXTRAIT DU VINGT-UNIEME ETAT ANNUEL POUR 1876.

Montant net des primes expirées, escompte et intérêt		$407,958 59
Pertes, dépenses, taxes, etc	$277,207 94	
Réserve, $10,000 et dividende sur le capital 10 pour cent	59,547 47	$336,755 41
Bénéfice net		$71,203 [illegible]
Actif de la Compagnie, évalué à ce qu'il rapporterait sur le marché, au comptant, Actions, Bons, prêts, effets à recevoir		$398,599 73
Encaisse et primes en devoir recouvrement		186,698 48
		$585,298 21

Dividende payé sur les actions, dix pour cent par an et, sur les polices participantes, vingt pour cent payable comptant.

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Toutes les pertes sont réglées sans retard, à des conditions libérales, aux bureaux de la Compagnie No 52 de la rue du Camp

JAMES I. DAY, Président.
HORACE CARPENTER, secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1877.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
E. J. HART,	LIONEL C. LEVY,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP,
HUGH WILSON,	D. A. CHAFFRAIX
R. BISCOE,	J. L. HARRIS,
A. BALDWIN,	J. ALCUS,
CHAS MACREADY,	SCOTT MCGEHEE,
W. E. SEYMOUR,	GEO. JONAS,
JESSE S. FLOWER,	D. FATJO,
J. WEIS,	T. L. AIREY,
R. W. TAYLOR,	R. B. CRAIG,
G. MORIS,	SAM'L L. BOYD.

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE ENTRE NEW-YORK ET LE HAVRE

avec escale à PLYMOUTH (G.-B.) pour le débarquement des passagers.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la jetée n. 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street comme il suit:

CANADA, Frangeul, mercredi, 26 décembre,
AMERIQUE, Delord, mercredi, 9 janvier,
LABRADOR, Sanglier, mercredi, 23 janvier.

Prix du passage (en or) pour le Havre.
Première cabine (vin compris)...$100
Deuxième — ... $65
Troisième — ... $35

Prix du passage (en or) pour Plymouth, Londres ou toute autre station d'Angleterre:
Première cabine (vin compris)... $90 à $100
Deuxième — ... $65
Troisième — ... $35

BILLETS ALLER ET RETOUR A PRIX REDUITS donnant droit à l'embarquement soit en France soit en Angleterre.

Passage d'Entrepont avec amenagement supérieur, comprenant vin, literie et ustensiles, $35 en currency y compris le chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à New-York.

Les paquebots marqués d'une astérique ne prennent pas de passagers d'entrepont.

L. GRAND, Agent. Gallier Court, Lettre H. Nouvelle-Orléans.
1 mai—

Pour New-York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE des steamers suivants: KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, HUDSON, CORTES.

Le steamer KNICKERBOCKER, Kemble, commandant, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, JEUDI 3 Janv. à 8 h. A. M.

L'assurance sur cargaison est prise pour cette ligne à 3/4 pour cent.

Passage—Cabine ....$50.
Entrepont.... 25.
Billet d'excursion 80.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet. No 41.
mai—1an

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

STEAMERS ENTRE BREME ET LA NLLE-ORLEANS, VIA LE HAVRE, SOUTHAMPTON ET LA HAVANE.

Les steamers du LLOYD DE L'ALLEMAGNE du Nord reprendront leur service régulier automne prochain comme ci-dessous—

	De Brême	De la Nlle-Orléans
Nuremberg	21 nov.	13 janv.
Braunschweig	27 déc.	31 janv.
Hannover	16 janv. environ	17 fév.

Ces steamers font escale, en venant ici, au Havre et à la Havane et, en allant en Europe, à la Havane et à Southampton.

PRIX DU PASSAGE:

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane ou à la Nlle-Orléans;
Chambre....$150 en or. Entrepont....$36, en or
De la Nlle-Orléans à Southampton, Havre ou Brême:
Chambres....$150 en or. Entrepont....$45 en or.
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres....$35 en or, Entrepont....$15 en or.

Pour les enfants au-dessous de 10 ans, moitié prix.

Pour les enfants au-dessous de 1 an, gratis.

La compagnie se réserve le droit de changer la route des steamers, leurs jours de départ annoncés et les prix du passage.

Les soussignés vendent des billets de passage de Brême, Southampton ou le Havre à la Nlle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & Co., Agents, No. 42 de la rue de l'Union.
13 juin

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas.

A dater du et après le 2 décembre 1877, le bateau à vapeur ST. FRANCIS BELLE, partira de la tête de la rue Bienville, à sept heures et quarante-cinq minutes du matin, pour Westwego, transportera les passagers qui se rendent aux stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il quittera Westwego à 4 heures 30 minutes du soir et arrivera à la Nlle-Orléans à 5 heures 30. Le bateau du Dimanche partira de [illegible] à 8 heures du matin et sera de retour le même jour à 6 heures 45 m. du soir.

Le fret sera reçu au même endroit, à 5 heures [illegible] livré le lendemain matin.

4déc— C. S. PAYNE, Surintendant.

Chemin de fer de la Nlle-Orléans et Mobile.

LIGNE DE MOBILE.

LA GRANDE ROUTE DE LA MALLE POUR L'EST ET LE NORD.

Deux trains express par jour, arrivent à la gare, au pied de la rue du Canal, et en partent comme suit:

Départ.		Arrivée.	
Exprès le Dimanche seulement	7:55 A. M.	Exprès, le Dimanche seulement	8:30 P. M.
Exprès	5:50 P. M.	Exprès	8:35 A. M.
Train à passagers, Dimanche excepté	6:30 A. M.	Train à passagers, Dimanche excepté	4 45 P. M.

Les wagons-palais de Pullman, vont tous les jours à Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Philadelphia, Washington et Baltimore, sans changement de voiture, et New York et les villes de l'Est avec un seul changement.

Les billets se vendent au bureau, angle des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.

J. W. COLEMAN, Agent de billets.
21 nov— D. H. ROBINSON, Surintendant.

THE NEW ORLEANS AND MOBILE RAILROAD—MOBILE LINE.

GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.

Double Daily Express Trains arrive and depart from depot, foot of Canal street, as follows:

DEPART		ARRIVE	
Express, Sunday only	7:55 A. M.	Express, Sunday only	8:30 P. M.
Express	5:50 P. M.	Express	8:35 A. M.
Passenger, except Sunday	6:30 A. M.	Passenger, except Sunday	4 45 P. M.

Pullman Palace Cars Daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, St Louis, Washington, Baltimore and Philadelphia, without change, and only one change to New York and Eastern cities.

Ticket office corner of Camp and Common streets, opposite City Hotel.

D. H. ROBINSON, Supt.
J. W. COLEMAN, Ticket Agent. 1erjuin—

GRANDE ROUTE DE JACKSON.

Ligne de chemin de fer de Chicago St-Louis et Nouvelle-Orléans.

A partir du 13 novembre 1877, les trains partiront de la gare de la rue Calliope et y arriveront comme suit:

DEPARTS.	ARRIVEES.
Express No 1...6:00 P M	Express No 2...10:30 A M
Express No 3...7:00 A M	Express No 4...10:00 P M

Les Nos 1 et 2 partent tous les jours; les Nos 3 et 4, tous les jours excepté le dimanche.

CHARS PULLMAN ALLANT, SANS CHANGEMENT, JUSQU'A LOUISVILLE, CINCINNATI ET CHICAGO. Pour St. Louis, un char Pullman est attaché au train à Milan, ce qui permet aux voyageurs en destination de St-Louis de s'y rendre sans quitter le train. Un seul changement jusqu'à New York, et les villes de l'Est.

Le train de vendredi soir ne se relie pas pour Chicago.

Les trains d'agrément entre la Nlle-Orléans et McComb City partent de la Nlle-Orléans à 3h. 45m P M, le samedi, et à 7 heures, le dimanche. Ils arrivent à 9 h 20m A M et à 10 h. P M, le lundi.

Billets en vente et renseignements fournis au No 22 rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER Agent Gen. pour les Passagers.
14 jv. 75—

Great Jackson Route.

Chicago, St-Louis & New Orleans Rail Road Line.

Double Daily Through Trains.

Will arrive at and depart from the Calliope St Depot from Nov. 13th 1877, as follows:—

DEPART.	ARRIVE.
Express No 1...6:00 PM	Express No 2...10:30 AM
Express No 3...7:00 AM	Express No 4...10:00 PM

No 1 and 2 run daily, 3 & 4 daily, except Sunday.

PULLMAN PALACE SLEEPERS THROUGH TO LOUISVILLE, CINCINNATI, AND CHICAGO, WITHOUT CHANGE

And for ST-LOUIS a sleeper is attached at MILAN enabling passengers to go through without leaving the train, ONLY ONE CHANGE TO NEW YORK AND EASTERN CITIES.

Friday evening's train makes no connection for Chicago.

Accommodation trains between New Orleans and McComb City.

Leave New Orleans 3:45 PM Saturday, and 7:00 A M Sunday.

Arrive at New Orleans at 9:20 A. M., and 10:00 P. M., Monday.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.
F. CHANDLER, General Passenger Agent.
ja'y 14 75—

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne tous les jours, à HUIT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 9 heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Morgan City, est retiré pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points seront faits avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui n'expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDLEY, Surintendant.

Pour fret et passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 5 heures.

1mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

ASSURANCES.

Compagnie d'assurance Mutuelle des Marchands, de la Nouvelle-Orléans.

AU No 104 DE LA RUE DU CANAL.

VINGT-TROISIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1877, y compris les primes non expirées de l'année antérieure—		
Sur les risques d'incendie	$61,296 2	
Sur les risques de mer	24,473 93	
Sur les risques de rivières	25,697 37	
Total des primes		$111,449 88
En moins primes non expirées		118,115
Montant net des primes le 31 mai 1877		[illegible]
Pertes payées:		
Sur risques d'incendie	117,567 98	
Sur risques de mer	17,052 50	
Sur risques de rivières	3,596 77	
Taxes, dépenses, intérêts	28,693 38	
Réassurances et primes remboursées	16,104 03	182,214 66
Bénéfice		110,020 1[illegible]

L'actif de la Compagnie est comme suit:

Propriétés foncières	239,079
Bons de la ville	110,419 50
Actions de banques, de chemins de fer, autres actions et bons hypothécaires	169,2[illegible] 58
Billets garantis par hypothèque	214,042 06
Billets garantis	42,307 97
Effets à recevoir	75,154 19
Primes en voie de recouvrement	49,087 93
En caisse	77,007 5
	1,026,344 2

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.
G. W. NOTT, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 7 juin 1877.

JAMES FAHEY, Notaire.

A une réunion des Directeurs, le 7 juin 1877, a été résolu de déclarer un DIVIDENDE COMPTANT de vingt pour cent sur le montant net des primes participantes de l'année expirée le 31 mai 1877, dividende qui sera payable le troisième lundi de juillet prochain.

Il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, l'intérêt à raison de cinq pour cent par an sur leurs actions.

—DIRECTEURS—

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	HY. BEEBE,
P. FOURCHY,	M. W. SMITH,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE,	D. FATJO,
	J. J. FERNANDEZ.

9juin 1

Merchant's Mutual Insurance Company OF NEW ORLEANS.

104.......CANAL STREET.......104

23d ANNUAL STATEMENT.

IN conformity with the requirements of their charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending May 31, 1877, including unearned premiums of the previous year,—		
On Fire Risk	$61,296	
On Marine Risks	24,473	
On River Risks	25,697	
Total Premiums		$111,449
Less Unearned Premiums		118,115
Net Earned Premiums 31st May, 1877		$292,334 8
Losses paid:		
On Fire Risks	$117,567 9	
On Marine Risks	17,052 50	
On River Risks	3,596 77	
Taxes and expenses, less int'rst	28,693 38	
Reinsurances and return Premiums	16,104 03	182,214
Profit		$110,020 1

The Company have the following assets—

Real Estate	$239,079 4
City Bonds	110,419 50
Bank, Railroad and other Stocks and Mortgage Bonds	169 28
Notes secured by mortgage	214,042
Notes secured by pledge	42,307
Bills receivable	75,154
Premium in course of collection	49,087
Cash on hand	77,007
	1,026,344 23

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.
G. W. NOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA, Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me the 7th day of June, 1877.

JAMES FAHEY, Notary Public.

At a meeting of the Board of Directors held the 7th day of June, 1877, it was resolved to declare a Cash Dividend of TWENTY per cent on the net earned participating premiums for the year ending 31st May, 1877, payable on the third Monday of July next.

Also to pay to the Stockholders, on demand interest at the rate of FIVE per cent per annum on their stock.

DIRECTORS.

P. MASPERO,	E. TOBY,
S. Z. RELF,	D. FATJO,
HY. BEEBE,	P. FOURCHY,
M. W. SMITH,	J. J. FERNANDEZ,
D. A. CHAFFRAIX,	J. M. ALLEN,
CHAS. LAFITTE.	

8 juin—

Mechanics and Traders' Insurance Company,

Au No 14 de la rue Carondelet.

SEPTIEME ETAT ANNUEL.

Nlle-Orléans, 27 septembre 1876.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires dans l'année expirée le 31 août 1876.

PASSIF.

Reçu pour primes d'incendie	$111,963 86		
Reçu pour primes de rivière	57,889 31		
Reçu pour primes de mer	13,694 65		
Primes non expirées le 31 août 1875	42,820 00		
		$226,1[illegible]	
A déduire:			
Primes non expirées le 31 août 1876	40,000 00		
Primes remboursées	3,871 33		
		43,871 33	
Montant net des primes			$182,296 [illegible]
En moins:			
Pertes par le feu	$22,128 [illegible]		
Pertes sur les rivières	25,840 06		
Pertes sur mer	2,525 [illegible]		
Pertes non encore réglées	5,960 00		
		$56,453 [illegible]	
Réassurances	14,596 96		
Réfaction (rebate) de 15 pour cent	3,279 56		
Taxes et licences	6,000 25		
Dépenses du bureau du Board des Assureurs	20,137 [illegible]		
Profits et Pertes	4,4[illegible]		
		86,635 51	
En moins—l'intérêt	34,969 59	$21,665 94	$87,154 75
Bénéfice net			$95,141 [illegible]

ACTIF.

Effets à recevoir pour primes et prêts sur garantie		$45,306 67
En caisse		14,277 03
Primes en voie de recouvrement		13,585 [illegible]
Placé en actions de banques, Compagnie du gas et autres actions, bons, etc	$73,309 73	
En moins—la baisse des valeurs	15,000 00	58,309 73
Propriétés foncières		5,000 [illegible]
Billets par actions		101,996 55
Total		$238,119 1[illegible]

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi, notaire public, ce 27 septembre 1876.

GAB GRIMA, Notaire public.

Les directeurs ont, à une réunion annuelle [illegible] courant, résolu de payer 10 pour cent d'intérêt sur le capital payé, et ont déclaré les dividendes suivants: 2 1/2 pour cent sur le capital payé, 20 pour cent sur le montant des primes. Le tout sera payé sur les actions payées en plein et porté au crédit des billets pour actions payées en partie—à dater du LUNDI, 23 octobre 1876.

Les directeurs ont résolu en outre de faire, sur les bénéfices de l'année, une réserve de $15,[illegible] pour le casuel.

DIRECTEURS.

A. J. Aiken,	G. P. Harrisson,
S. B. Autey,	David Hadden,
Hugh Allison,	M. Johnson,
Isaac Bloom,	Robert L. Moore,
J. A. Braselman,	H. J. Mullan,
W. T. Blakemore,	John Myers,
E. B. Briggs,	Edward Nalle,
Sam'l Boyd,	M. Pfeifer,
C. H. C. Brown,	Edward C. Payne,
John D. Cobb,	Geo. W. Sentell,
J. H. Campbell,	W. R. Thompson,
W. L. Cushing,	Frederick Wing,
Temple S. Coons,	C. W. Wood,
Benjamin Gerson,	T. S. Waterman,
P. S. Gilbert,	Lloyd R. Coleman,
	J. Davidson Hill.

1er octobre—1m

ASSURANCES.

Etat de situation Annuel de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans, Jusqu'au 31 décembre 1876.

ETABLIE EN 1805.

Primes d'incendie		$326,279 [illegible]
Primes de mer		66,924 91
Primes de rivières		2,220 54
Montant total des primes		$429,534 59
Risques non expirés et primes remboursées		95,752 94
Montant net des primes		$333,781 65
Ajouté intérêts et escompte		24,647 27
		$358,429 03
A déduire—		
Pertes par les incendies	$99,452 74	
Pertes sur mer	62,162 90	
Pertes sur les rivières	24,746	
Montant net des pertes	$186,362	
Réassurances	$15,827 06	
(Réfaction)	46,453 18	
Board of Underwriters, dépenses générales, taxes de l'Etat et de ville	52,620	
		117,900 65
		$204,272 06
Réservé pour les réclamations non réglées		25,000 00
		$229,272
Profits nets pour 1876		29,156

ACTIF DE LA COMPAGNIE ESTIME AU PRIX COMPTANT DU MARCHE

Propriétés foncières	$115,162 7
Bons des Etats-Unis, actions du chemin de fer de ville, bons de première hypothèque du chemin de fer de Jackson, actions de banques et de compagnies d'assurance	158,300 9
Billets à ordre pour primes	11,758 2
Billets garantis par première hypothèque et billets de nantissement	193,760 06
Argent en banque	26,975 29
Primes en voie de collection	47,253 96
Montants dus par des compagnies d'assurance	8,207 3
	$574,415 [illegible]

Nous, Soussignés, comité spécial nommé par le Conseil de Direction de la Compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans pour estimer l'actif de la dite Compagnie au prix actuel du marché, certifions par les présentes qu'après un examen attentif, la valeur du dit actif, ainsi qu'elle est indiquée ci-dessus, est vraie et correcte, au mieux de notre connaissance et de notre croyance.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

Ce qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie d'Assurance de la Nlle Orléans.

J. TUYES, Président,
J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 17 janvier 1877.

JOHN L. LARESCHE, Troisième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Lne.

A une réunion des Directeurs, tenue ce jour, il a été résolu de payer le dividende intérêt semestriel de cinq pour cent sur le capital, aux actionnaires ou à leurs ayant-cause à partir du PREMIER LUNDI de février prochain.

J. W. HINCKS, Secrétaire.
13 janvier 1877.

DIRECTEURS.

Ernest Merilh,	Chs. J. Leeds,
H. Gally,	W. A. Bell,
Chas. Lafitte,	D. Fatjo,
W. Van Benthuysen,	Pierre Pouts,
Chs. E. Schmidt,	A. Schrieber,
Jules Aldigé,	J. Tuyès.

1 an—

Annual Statement of the New Orleans Insurance Company, Up to December 31, 1876.

ESTABLISHED IN 1805.

Fire premiums		$326,279 [illegible]
Marine premiums		66,924 91
River premiums		2,220 54
Total amount of premiums		$429,534 59
Less unearned and return premiums		95,752 94
Net earned premiums		$333,781 65
Add interest and discount		24,647 27
		$358,429 03
Deduct—		
Fire losses	$99,452 74	
Marine losses	62,162 90	
River losses	24,746 [illegible]	
Net losses	$186,362 [illegible]	
Reinsurances	$15,827 06	
Rebate	46,453 18	
Board of Underwriters, general expenses, State and city taxes	52,620 [illegible]	
		117,900 65
		$304,272 06
Reserve for unsettled claims		25,000 00
		$329,271
Net profits for 1876		$29,156 96

ASSETS OF THE COMPANY

Valued at their cash market value

Real estate	$115,162 77
United States Bonds, City Railroad Company, city and J. and G. N. R. R. first mortgage, bank and insurance stocks	158,300 9
Bills receivable (premiums)	11,758 24
First mortgage notes and pledge notes	193,760 06
Cash in bank	26,975 29
Premiums in course of collection	47,253 96
Amounts due by insurance companies	8,207 [illegible]
	$574,415 [illegible]

We, the undersigned, special committee appointed by the Board of Directors of the New Orleans Insurance Company, to value the assets of said company at their present probable Market value, hereby certify that after a careful examination the valuation of said assets, as above specified, is true and correct, to the best of our knowledge and belief.

New Orleans, 12th January, 1877.

W. A. BELL,
H. GALLY,
E. MERILH,
A. SCHREIBER.

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.
J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 17th day of January, A. D. 1877.

JOHN L. LARESCHE, Third Justice of the Peace.

At a meeting of the Board of Directors, held this day, it was resolved to pay the semi-annual interest dividend of five per cent on the capital stock to the stockholders, or their legal representatives, on and after the first Monday of February next.

J. W. HINCKS, Secretary,
January 13, 1877

DIRECTORS.

Ernest Merilh,	H. Gally,
Charles Lafitte,	Wm. Van Benthuysen,
Charles E. Schmidt,	Jules Aldigé,
Charles J. Leeds,	W. A. Bell,
D. Fatjo,	Pierre Pouts,
A. Schrieber,	J. Tuyes,

jany 19—

New Orleans Credit Foncier Association.

Bureaux No 46 de la rue Vieille-Levée.

—QUATRIEME ETAT ANNUEL—

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, le New Orleans Credit Foncier Association publie l'état suivant de ses opérations de l'année expirée le 30 septembre 1876, fin de la quatrième année fiscale:

Montant total des profits réalisés sur les bâtisses du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876		$1,781 [illegible]
Intérêt du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876		5,365
Dépenses générales, taxes, loyers, &c., du 1er octobre 1874 au 30 septembre 1876	$5,490 [illegible]	
Escompte billets payés avant l'échéance	7 71	
Montant des dépenses non couvertes l'année dernière	6	
Bénéfice net		
	$7,137 00	$7,137

L'actif suit:

Billets [illegible] annuellement garanti par première hypothèque et privilège de vendeur		$94,905 77
Propriétés foncières		3,459 [illegible]
Comptant: A la banque nationale de l'Etat	$1,081 41	
Currency des Etats Unis	144 [illegible]	1,818 [illegible]
Effets à recevoir		7,130 14
Divers débiteurs		590 77
Installations		1,000 [illegible]
Intérêt courant		365 [illegible]
		108,173
Actions payées en plein		79,150 [illegible]
Actions payées en partie		5,792 [illegible]
Scrip		4,530 [illegible]
Dividende No 1 non-réclamé		137 [illegible]
Effets à payer		600 [illegible]
Divers créanciers		363 [illegible]
Surplus de l'actif	18,678 [illegible]	108,173

Nous, soussignés, [illegible] que le tableau qui précède est un extrait exact des livres de la Société.

J. A. FERNANDEZ, Président.
A. SAULET, Secrétaire.

Signé, sous serment, pardevant moi, ce 11 [illegible] A. D. 1876.

S. LEGARDEUR.
11 oct—1m

THE NEW ORLEANS BEE
DUFOUR & LIZET, PUBLISHERS.
OFFICE—No 73 CHARTRES STREET.
TERMS:
Rates of subscription—Daily, per annum, $12; half-yearly, $7; quarterly, $4 50.
Price of the Paper—Single copies, Five cents.
Weekly—Per annum, $5; half-yearly $3; quarterly, $1 25. Single copy 10 cts.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers: NEW ORLEANS, CORTES, HUDSON, KNICKERBOCKER.

The steamship KNICKERBOCKER, Kemble commander

Will leave her wharf foot of Toulouse street Thursday, Jany. 3 at 8 A. M.

Insurance on cargo by this line 3/4 per cent.

Cabin Passage $50.
Steerage $25.
Excursion tickets $80.

Freight for LIVERPOOL, BREMEN HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to ALFRED MOULTON, 41 Carondelet Street.
my 4—1y

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL DE LA Crescent Mutual Insurance Company.

Nouvelle Orléans, 19 mai 1877.

Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, présentent l'état suivant des affaires de la Compagnie au 30 avril 1877:

Primes d'incendie	$188,066 61	
Primes maritimes	29,315 96	
Primes de rivières	81,924 25	
		$299,306 81
Primes encaissées, moins réassurances et primes rendues		25,226 15
Pertes payées et estimées, comprenant toutes celles qui sont connues et ne sont pas payées, savoir:		
Pertes d'incendie	$67,353 60	
Pertes maritimes	7,255 41	
Pertes de rivières	25,510 20	
	$100,121 [illegible]	
Taxes, dépenses, escompte au lieu de participation, etc.	$31,8[illegible] 68	
Moins loyers, avantage, épargne, etc.,	11,756 72	
	$20,1[illegible] 56	$145,257 07
Profits bruts		$27,975 [illegible]

Dont $56,567 35 appliqués à balancer l'intérêt et la liquidation des créances douteuses.

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets à recevoir	$50,648 28	
Prêts sur bons et sur hypothèques	55,943 32	
		84,591 70
Prêts remboursables sur demande	$74, 15	
Argent	64,546 71	
		$128,400
Bons de ville		72,065 00
Actions de banque et autres		74,415 62
Propriétés foncières		129,544 66
Primes en voie de collection et suspense account		23,415 94
Total de l'actif		$501,432 73

L'exposé précédent est une copie véritable et correcte des livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Juré et signé devant moi, ce 19 jour de mai 1877.

W. B. KLEINPETER, Notaire Public.

Le Conseil de Direction a résolu aujourd'hui qu'après avoir payé le dividende annuel de DIX POUR CENT sur le capital de la Compagnie, un dividende de VINGT POUR CENT serait payé comptant LUNDI, 11 juin, à ceux qui y ont droit.

Thos. A. Adams,	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edward J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Bernheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Jos. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edward Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno E. King,	Henry M. Preston,
	J. J. Irby.

22 mai—

THE TWENTY-EIGHT ANNUAL STATEMENT —OF THE— CRESCENT MUTUAL INSURANCE COMPANY.

NEW ORLEANS, May 19, 1877.

The Trustees, in conformity with amended charter, submit the following statement of affairs of the Company on the 30th April 1877:

Fire premiums	$188,066 61	
Marine premiums	29,315 96	
River premiums	81,924 25	
Earned premiums less reinsurance and return premiums		
Losses paid and estimated, including all known and unpaid, viz:		
Fire losses	$67,353 60	
Marine losses	7,255 41	
River losses	25,510 20	
		$100,121
Taxes, expenses, discount in lieu of participation &c.	$31,892 58	
Less rents, salvage savings, etc.	11,756 72	
	$20,1[illegible]	$14[illegible]
Gross profits		$27,975

Of which $56,567 35 is appropriated to balance of interest and liquidation of doubtful assets

The Company have the following assets—

Bills receivable	$50,648 28	
Loans on Bond and Mortgage	55,943 32	
		$84,591 [illegible]
Loan on Call	$74,554 15	
Cash	63,846 71	
		$128,400 86
City Bonds		72,065 00
Bank and other Stocks		74,415 62
Real Estate		129,544 66
Premiums in Course of collection and Suspense Account		23,415 94
Total asset		$501,432 79

The above statement is a correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President
HENRY V. OGDEN, Secretary.

Sworn to and subscribed before me this 19th day of May 1877.

W. B. KLEINPETER, Notary Public.

The Board of Trustees this day resolved, That after paying the annual dividend of TEN PER CENT. Capital Stock of Company, that a dividend of TWENTY PER CENT in cash be paid on MONDAY, June 11, to those parties entitled to receive the same.

Thos. A. Adams	Fred'k Camerden,
Sam'l B. Newman,	J. L. Harris,
Sam'l H. Kennedy,	Reuben G. Bush,
John Phelps,	Joseph Stone,
Adam Thomson,	George Martin,
Henry Abraham,	Alfred Moulton,
Victor Meyer,	L. C. Jurey,
Joseph Bowling,	Edward Nalle,
Edw'd J. Gay,	Geo. W. Sentell,
Simon Hernsheim,	A. Levy,
Simon Forcheimer,	Wm. H. Matthews,
Joe. B. Wolfe,	Paul E. Mortimer,
R. B. Post,	John V. Moore,
Edw'd Pilsbury,	W. B. Conger,
Jno. E. King,	Henry M. Preston,
	J. J. Irby.

22 mai—

ETAT DE SITUATION DE LA Banque des Citoyens de la Louisiane.

CAPITAL ACTIF.

A la clôture des affaires du 31 Janvier

RESSOURCES.

Prêts et escomptes		$914,797 14
Propriétés foncières (valeur actuelle)		347,677 44
Dette suspendue (valeur actuelle)		155,916 84
Consolidés de l'Etat de la Louisiane, ($200,000 [illegible] 60 c.)		120,000 00
Autres bons et actions		41,424 94
Département des actions hypothécaires		776,330 1[illegible]
Change étranger et change américain	$327,24[illegible] 72	
Monnaie courante et espèces	806,841 41	
		1,134,084 14
		$3,4[illegible]

PASSIF.

Dû aux déposans	$1,061,129 28	
Dû à des banques et à des banquiers	181,235 52	
Dividendes non payés	914 66	
		1,243,[illegible]
Profits et pertes	$136,851 84	
Capital	1,500,000 00	
		$1,636,851 84
		$3,4[illegible]

JAS. J. TARLETON, Caissier.